

**FONDATION MARCEL HICTER
POUR LA DÉMOCRATIE CULTURELLE ASBL**

**LES POLITIQUES CULTURELLES PARTICIPATIVES :
NÉCESSITÉ OU OUTIL À LA MODE ?
NOUVEAUX MODÈLES DE PARTENARIAT ENTRE PUBLIC,
PRIVÉ ET SOCIÉTÉ CIVILE**

Par Milena Dragisevic Sesic

**DECEMBRE
2006**

LES POLITIQUES CULTURELLES PARTICIPATIVES : NÉCESSITÉ OU OUTIL À LA MODE ?

NOUVEAUX MODÈLES DE PARTENARIAT ENTRE PUBLIC, PRIVÉ ET SOCIÉTÉ CIVILE

L'OBJECTIF PRINCIPAL DU PAPIER EST DE MONTRER QUE SEULES LES « POLITIQUES PARTICIPATIVES » SONT LÉGITIMES DANS NOTRE MONDE CONTEMPORAIN ET QUE L'ENRICHISSEMENT MUTUEL COMPLÉMENTAIRE ENTRE CHERCHEURS ET DÉCIDEURS POLITIQUES PROVENANT DES TROIS SECTEURS SERA BÉNÉFIQUE À LA CRÉATION DE NOUVEAUX STANDARDS PLUS DÉMOCRATIQUES POUR L'ACTION POLITIQUE.

La politique culturelle fut pendant longtemps une activité réservée aux cercles fermés des gestionnaires culturels du secteur public, sous le patronage du ministre de la Culture et de l'idéologie du parti politique qu'il représente.

Selon le niveau démocratique, le principe de méritocratie comme celui de distance ont été appliqués. Ainsi, l'opinion de troupes d'experts et de professionnels a été de plus en plus prise en compte, de moins en moins de pouvoir est resté aux mains des ministères et des autorités publiques elles-mêmes, comme de moins en moins de participation des citoyens à l'action politique en était attendue. Cela a eu des conséquences très positives si l'on considère l'introduction de la diversité de mesures politiques et d'instruments, d'évaluations, etc., mais a amené en même temps un certain niveau d'aliénation et de bureaucratisation.

Mais le temps de la politique culturelle à la « Malraux » ou à la « Lang » est révolu, comme celui de l'élaboration de politique culturelle à l'intérieur de cercles de bureaucrates anonymes. La nécessité réside maintenant dans la création d'un nouveau modèle d'action politique auquel tous les acteurs d'une même société auront la possibilité de contribuer¹. Peut-être Chris Smith, ministre britannique de la Culture – et défenseur des industries culturelles dans le champ culturel – aurait pu représenté un nouveau leader de l'action politique en disant que le secteur culturel et ses

Par Milena Dragisevic Sestic, présidente du conseil d'orientation du Diplôme européen de la Fondation Hicter asbl

acteurs devaient prendre leurs responsabilités dans leur propre développement. Désormais une approche plus cohérente et équilibrée devrait être inventée dans les pays où les marchés n'ont pas de potentiel de soutien facile du secteur créatif, et dans les pays où la langue parlée n'offre pas d'avantages à la future commercialisation ou utilisation de produits artistiques à écouter.

PRINCIPALE APPROCHE DE L'ACTION POLITIQUE

Si nous pouvons définir la méthode de création des politiques culturelles, à l'intérieur de l'Union européenne, comme « des politiques culturelles à visée territoriale² » (basées sur des faits et des recherches, situation et besoins actuels de diverses populations), à l'intérieur des frontières d'un pays³, au même moment la méthode qui prévaut à l'Est est une méthode basée sur « des politiques culturelles orientées vers la construction communautaire. »

La première approche insiste sur le territoire et la citoyenneté. C'est une approche globale parce que tous les modèles culturels (social, générationnel, élitiste, populaire, traditionnel) et cultures majoritaires comme minoritaires sont pris en compte non pas seulement à l'intérieur des instruments de la politique culturelle, mais aussi dans l'idée de concevoir et de développer des pratiques culturelles. La devise pourrait être celle-ci : célébrons la diversité culturelle sur notre territoire⁴ ! La principale question devient : « De quelle manière les institutions culturelles sont-elles liées à leur territoire ? » et non plus avec leur communauté⁵ (nationale).

La seconde approche insiste sur « l'ethnicité » comme élément clé de l'auto-identification, essayant de concevoir et de conceptualiser la politique culturelle pour une communauté imaginée (construite). Le mot « Diaspora » est mis en évidence comme tous les « identifiants nationaux » : dans la majeure partie des cas, la langue, l'alphabet, la religion, les formes d'art traditionnel...

Encore dans de nombreux pays, la raison d'être des politiques culturelles à visée territoriale n'a pas encore été acceptée. Ils restent encore obsédés par le fondement ethnique des politiques culturelles. Dans ce cas – il n'y a pas de politiques culturelles PARTICIPATIVES. La politique culturelle est centralisée dans les mains des soi-disant institutions « nationales » (Académie des sciences, musées nationaux, bibliothèques...).

L'analyse des politiques culturelles d'un grand nombre de pays en transition, et même des pays qui ont rejoint l'Union européenne en 2005, montre que le citoyen est encore moins important que le compatriote quel que soit l'endroit où il vit, et que les territoires « nationaux » imaginaires (quelquefois ce sont des territoires politiquement perdus comme le Kosovo pour la Serbie, ou des parties de Turquie pour les Arméniens) sont encore présents dans le discours culturel en opposition au territoire sur lequel l'Etat contemporain se développe et dont il est réellement responsable.

D'un autre côté, la politique culturelle à visée territoriale est une politique habituellement créée par le dialogue, associant un grand nombre de groupes différents, des secteurs culturels et des champs divers (de la planification urbaine au développement social, tourisme et entreprise, etc.). Comme traditionnellement le secteur culturel ne s'est pas identifié avec des territoires mais avec la nation et même après avec les élites culturelles urbaines, nécessité s'impose aux nouvelles politiques publiques de s'adresser explicitement au territoire dans sa totalité. C'est donc la raison pour laquelle, quand une politique publique décide d'aller vers le territoire, elle ne doit pas uniquement concerner « les institutions » et artistes majoritaires dans les centres urbains, mais tous les « acteurs » (opérateurs) sur le territoire (travailleurs sociaux, éducateurs,...).

NOUVEAUX MODÈLES DE PARTENARIAT

Ces nouveaux modèles de partenariat, en créant (en conceptualisant) des priorités, stratégies et instruments de politique culturelle, ont commencé lentement à se développer à travers différents modèles d'organismes « parastataux » (art council) mais aussi de « forums » de la société civile et d'associations du secteur privé.

A l'heure actuelle, nous parlons de plus en plus de partenariat public privé (3P) où non pas 2 mais bien 3 secteurs doivent être en dialogue et en interaction permanents. Il n'y

aura pas de développement culturel réel et durable si ces trois secteurs ne sont pas engagés ensemble dans la création et la mise en place de la politique culturelle. Pourquoi? Une approche équilibrée des complémentarités d'intérêts et de possibilités garantit une sélection réaliste et terre-à-terre des priorités et des instruments. Les seuls objectifs à atteindre sont des objectifs partagés et l'approche intersectorielle contribue à l'ouverture des perspectives et des alternatives politiques. Aussi, joindre les secteurs privé et la société civile au secteur public dans le cadre de l'action politique apporte une autre sorte de connaissance et de méthodes opérationnelles en gestion d'administration publique, donnant à la planification politique davantage de certitude dans sa viabilité et sa légitimité.

Sans la participation de la société civile aux pratiques culturelles et ses influences sur les politiques publiques, à quand la politique culturelle d'un pays pourra-t-elle intégrer les instruments et mesures des besoins spécifiques de groupes ou d'individus ?

Si le secteur privé n'avait pas forcé « une approche produit » dans les arts, l'accessibilité du travail artistique n'aurait-elle pas été faible ? La « spectacularisation » des musées et des projets comme les « nuits du musée » aurait pu être insignifiante du point de vue de la muséologie et parfois kitsch d'un point de vue esthétique – mais elle a amené de nouveaux spectateurs, notamment ceux qui, pour différentes raisons, ne veulent pas faire partie de mouvements associatifs et en même temps, manquent de capital culturel par leur naissance ou leur éducation.

D'un autre côté, on comprend pourquoi la Grande-Bretagne a développé le concept d'industrie créative. Manifestement, ce n'était pas juste le souhait du secteur public mais de son important secteur privé de la culture qui voulait un développement et un succès financier, ce qui fait partie de la culture de l'entreprise dans l'Etat néolibéral (il n'y a pas de souhait de « grandir » à l'intérieur du secteur culturel dans d'autres pays européens pour l'instant).

Mais cela signifie qu'en même temps, il est impossible de suggérer la même approche de priorité politique principale à des pays où le secteur privé vient juste de reprendre comme en Albanie par exemple. Dans ces pays, les politiques publiques pour le soutien au développement des industries créatives ne sont pas réalistes ni viables, elles peuvent même devenir contre-productives dans leur mise en œuvre.

Même si leur contenu et leurs instruments peuvent paraître importants jusqu'à devenir la panacée des problèmes du pays, le transfert politique est quasiment impossible. La politique devrait être créée dans le dialogue entre secteurs existants et non imposée du dessus et de l'extérieur

parce qu'elle nécessite des exécutants actifs en dehors de l'administration publique, dans les trois secteurs. La stratégie doit donc venir d'un dialogue interactif sur l'actuel politique consensuelle. La politique et la stratégie culturelles d'aujourd'hui doivent s'accorder, être partagées. On ne parle pas de consensus mais bien de processus PARTICIPATIF d'action...

La POLITIQUE PARTICIPATIVE est donc bien le futur du développement culturel à l'intérieur de chaque pays, région et ville. La politique culturelle doit être une partie intégrale de la responsabilité publique ; cela signifie responsabilité de tous les vecteurs principaux de la vie culturelle, appliquée selon des procédures précises et dans un dialogue. Mais le dialogue de l'action politique doit être installé sur un plan européen et mondial aussi (à travers le Conseil de l'Europe et l'Unesco) comme si les seules politiques partagées à large échelle peuvent être effectives et atteindre l'impact souhaité.

La politique participative est-elle donc une nécessité (ou un outil à la mode) ? Ce n'est pas juste une question de rhétorique mais une vraie question si nous voulons atteindre une politique participative avec une initiative venant d'en bas. D'un autre côté, si ce n'est que des initiatives venant de la base, il y a de fortes chances qu'elle ne sera pas entendue par les organes publics.

NOTES

1- Le NON français à la Constitution européenne est significatif d'une « marque », du symbole de la fin de l'ère du leadership politique, bien qu'il ait produit un énorme choc au sein des élites politiques et culturelles européennes. Il a montré que les élites administratives ne peuvent pas débattre entre elles et créer une plateforme pour elles-mêmes. Bien que la Constitution pourrait être un instrument excellent – ce qui n'a pas été ressenti par les acteurs sociaux comme un but « partagé » mais comme une invention de Bruxelles qui éloignera davantage l'action politique des citoyens.

2- Le terme « territorial » ici ne fait pas référence aux aspects spatiaux de la politique culturelle, mais tient compte de la responsabilité d'élever la qualité de la vie et des pratiques culturelles dans l'ensemble du pays, région, ville... pour toutes les communautés, groupes et individus y résidant. Donc cela ne peut pas être la seule et la même politique – « LA » culture (habituellement celle du groupe ethnique dominant) pour tous – mais le support de toutes les formes d'expressions et de participation à la vie culturelle. C'est exactement l'inverse du concept traditionnel de politique culturelle qui vise à renforcer la soi-disant identité culturelle nationale, les valeurs nationales et les traditions artistiques.

3- La seule exception est la Belgique. « Depuis les années 70, la Belgique a subi un processus progressif de construction d'un Etat fédéral à partir de régions territoriales et de communautés linguistiques. L'histoire des politiques culturelles depuis les années 70 peut être alors considérée à travers l'examen des activités des trois communautés linguistiques indépendantes (les communautés flamande, française et allemande) et de celles de l'Etat fédéral ; chacun avec ses propres institutions, traditions et influences politiques » (in Compendium, 6e édition).

4- La théorie et les textes des documents français de politique culturelle sont significatifs sur ce point. Alors que depuis les années 80 le mot « territoire » était difficilement trouvable dans les documents de politique culturelle, depuis 2000 c'est le mot-clé pour décrire les concepts et priorités. Se référer aux textes de Jean-Pierre Saez (ndlr : de l'université de Grenoble) pour exemple de textes.

5- Citation du symposium : « L'ouverture des institutions culturelles à un nouveau public en Europe ; vers de nouvelles politiques culturelles territoriales », Banlieues d'Europe, Reims, 21-22 novembre 2004.